



**LA CDESI**

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ESPACES,  
SITES ET ITINÉRAIRES DE SAVOIE**

**POUR UN DÉVELOPPEMENT CONCERTÉ ET  
PÉRENNE DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE**

# Groupe de travail « gestion du bivouac »

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 07 AVRIL 2025

## Composition du groupe de travail

---

- Johan ASSIE (CC Maurienne Galibier)
- ✓-Christophe MAUREL (SM Avant Pays Savoyard)
- ✓-Marc SARTON (PNV)
- ✓-Benoit TIBERGHIEU ou Loïc BELLE (PNR massif des Bauges)
- ✓-Audric PETELLAZ (3CMA)
- Déborah BARTHELET (PNR Chartreuse)
- Florent BESSES (Arlyserie)
- ✓-Laetitia MATRAY (CC Cœur de Chartreuse)
- ✓-Laetitia OLKOWICZ (CDT73)
- Romane VIDAL (SIVAV)
- Valérie LUCAS (Espace Belledonne)
- Cécile EXCOFFIER (Grand Chambéry)
- ✓-André JOLY (CD73)

✓ *Personnes présentes à la réunion du 07/04/25*

# Objectifs du groupe de travail

---

- Partager les initiatives et retours d'expérience menés sur certains territoires
- Réaliser un benchmark et compiler des informations utiles sur le sujet
- Apporter plus de cohérence et gagner en efficacité : le travail des uns peut servir aux autres
- Identifier, si besoin, des actions complémentaires à mener en collectif et pouvant servir à tous

# Objectifs de la réunion du jour

---

- Définir le cadre et les limites de la problématique: de quoi parlons-nous exactement quand on parle de « bivouac »?
- Identification des principaux enjeux/problématiques
- Tour de table et partage d'expériences sur les problématiques rencontrées et les solutions mises en œuvre

# Définition du cadre et des limites de la problématique

---

## Définition du bivouac:

En droit, le terme de « bivouac » est utilisé sans définition précise. On peut dire qu'il s'agit d'une pratique principalement utilisée par les randonneurs, alpinistes... souhaitant dormir une nuit à l'extérieur avant de reprendre leur activité. On retrouve ce terme dans plusieurs textes codifiés ou non

> *Art. R. 331-64 du Code de l'environnement pour les contraventions au règlement du coeur d'un parc national*

> *Art. R. 332-70 du Code de l'environnement pour les contraventions au règlement d'une réserve naturelle nationale*

# Définition du cadre et des limites de la problématique

---

## Définition du bivouac:

Tentative de définition réglementaire par certains arrêtés préfectoraux dont un de 2017 définissant cette pratique comme:

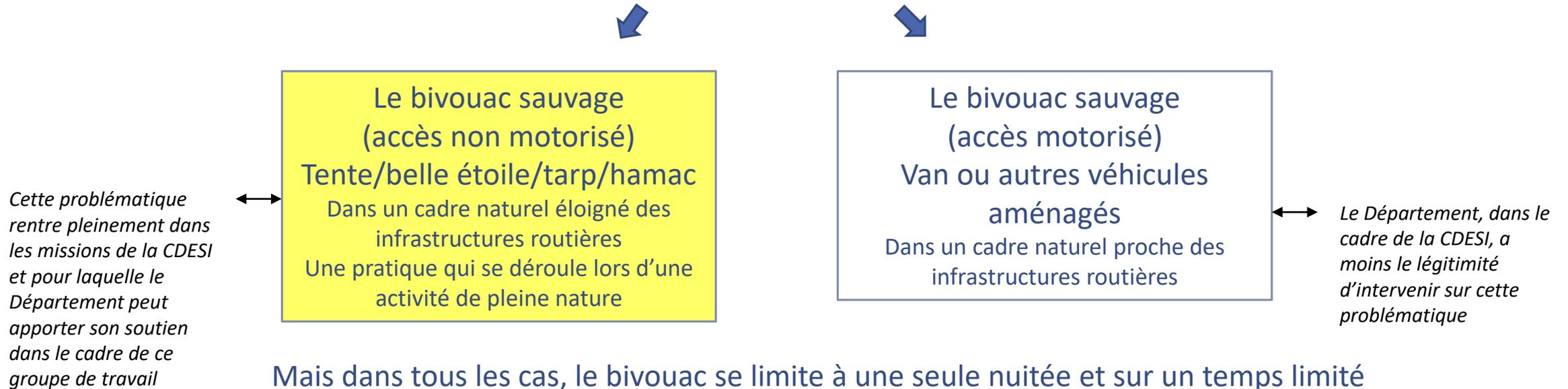
« le bivouac se définit comme le campement d'une nuit en pleine nature, constitué d'une installation légère et temporaire et pendant une durée limitée ; que cette pratique se distingue de la pratique du camping ».

> *Arrêté préfectoral du 16 octobre 2017 fixant les conditions de la pratique du bivouac dans la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura*

Dans un cadre naturel éloigné ou pas des infrastructures routières  
Une pratique qui se déroule lors d'une activité de pleine nature

# Définition du cadre et des limites de la problématique

## 2 types de problématiques rencontrées sur les territoires



**Ce qui exclue :** Le camping / caravaning sur des aires naturelles et/ou aménagées

# Identification des principaux enjeux et problèmes sur site

---

- Non respect des propriétés privées
- Feux (feux de camp et réchaud)
- Déchets et déjections
- Piétinement
- « Baignade » dans les lacs et abreuvoirs
- Pollution visuelle (tentes après 9h)
- Gestion des pics de fréquentation dans certains refuges (saturation salle de restauration et salle hors sac surtout par mauvais temps, demandes de demi-pension non anticipée)
- Dérangement de la biodiversité
- Conflits d'usage avec les habitants, agriculteurs, alpagistes, etc.
- Assainissement des refuges (accès des bivouaqueurs aux services du refuge > saturation des sanitaires et WC)
- A termes, la ressource en eau (en cas de sécheresse > réduction de la jauge des refuges donc du bivouac)

# Tour de table et partage d'expériences sur les problématiques rencontrées et les solutions mises en œuvre

---

## **Entretien téléphonique avec Valérie Lucas de l'Espace Belledonne**

- Constat général d'une nette augmentation de la pratique du bivouac mais pas de données chiffrées
- Constat des gardiens de refuge (Ex: Refuge de la Pierre du Carre). Pas de système de réservation d'où les difficultés à gérer les ressources lors de fortes affluences + pb de déchets et respect des règles du bivouac
- Intérêt ++ du public pour le bivouac autour des lacs (Lac de Crop, lac Robert par ex). Autorisé de 19h à 9h mais beaucoup restent plus tard

Actions mises en place: Médiatrice pastorale qui sensibilise le public, panneau de sensibilisation « pour un bivouac responsable » sur les différents camps de base (portes d'entrée pour aller en montagne), manuel du bivouac consultable en ligne, création d'un groupe de travail sur le sujet,

# Tour de table et partage d'expériences sur les problématiques rencontrées et les solutions mises en œuvre

---

## Entretien téléphonique avec Déborah Barthelet du PNR de Chartreuse

- Constat général d'une nette augmentation de la pratique du bivouac, surfréquentation de la réserve et de la traversée de Chartreuse, mais pas de données chiffrées
- Manque d'hébergements à la nuitée sur certains itinéraires d'où la création d'aires de bivouac sauvages : ex nouvel itinéraire du GR9 suite à la déviation de la réserve, itinéraire équestre
- Actions mises en place: arrêté d'interdiction du bivouac (sous tente) dans la réserve des Hauts de Chartreuse en juillet et août avec 3 gardes et des animateurs pour sensibiliser le public (depuis pas de PV), porter une réflexion sur les réglementations et/ou aménagement à mettre en place sur les zones surfréquentées et où on observe un déficit d'hébergement, recherche de solutions en cours pour proposer de nouveaux hébergements à la nuitée pour palier aux manques sur les grands itinéraires, sensibilisation via les supports carto de destination Chartreuse, le cartoguide, site web de la FFRP Isère, projet de création d'aires de bivouac (ex: Col du Coq)

# Tour de table et partage d'expériences sur les problématiques rencontrées et les solutions mises en œuvre

---

## Témoignage de Benoit Tiberghien

3 expériences en cours sur le sujet:

- Création d'une aire de bivouac (Aillon-le-jeune) sur le GR du Tour des Bauges avec réhabilitation de la cabane existante (proposant un coin repas et réchaud), des toilettes sèches (Sanisphère), une zone en sol naturel, 1 plancher à - 60 cm du sol, un chelter et un panneau expliquant le règlement. Plus d'infos à venir.
  - > Objectif : créer une nouvelle offre d'hébergement sur un site existant qui présentait des problèmes (feux, déchets, etc.)
- Création d'une 10aine d'aires de bivouac sur le plateau Savoie Grand Revard. 3 aires par commune env se limitant à une délimitation d'une aire de bivouac sur la prairie + 1 panneau expliquant le règlement. Un arrêté sera pris par toutes les communes pour interdire le bivouac en dehors de ces zones. > Objectif: limiter et canaliser les flux (grosses problématiques de feux et d'impact sur la biodiversité relevées)
- Etude d'opportunité en cours pour proposer le tour des Bauges en bivouac (5/6j d'itinérance): travail de concertation en cours avec les hébergeurs pour structurer l'offre d'accueil et les intégrer à la démarche en proposant potentiellement des aires autour des gîtes avec un accès aux WC ou de la location complète de matériel de bivouac.
  - > Objectif: proposer une offre d'itinérance structurée

# Tour de table et partage d'expériences sur les problématiques rencontrées et les solutions mises en œuvre

---

## **Témoignage de Benoit Tiberghien (suite)**

Autres solutions et projets :

- Le recrutement mutualisé (par 20 communes) d'un garde champêtre et potentiellement d'un second pour l'été prochain.
- Le recrutement de 6 écovolontaires qui sensibilisent le public en juillet et août depuis quelques années
- Quelques arrêtés municipaux: (par ex commune de Puygros), des interdictions totales de bivouaquer sur des espaces protégés (réserve nationale de chasse et de faune sauvage, arrêté de biotope, réserve naturelle)
- Travail en cours pour informer le grand public sur ces différentes mesures d'interdiction via notamment une carte interactive qui simplifiera, grâce à des zonages, les différentes réglementations présentes sur le PNR (réglementation bivouac mais pas que !)

# Tour de table et partage d'expériences sur les problématiques rencontrées et les solutions mises en œuvre

---

## Témoignage de Marc Sarton (Parc National de la Vanoise)

La politique du PNV, en accord avec les propriétaires, est d'interdire le bivouac en coeur de Parc sauf près de certains refuges autorisés (après obtention de l'accord du propriétaire de la parcelle), et en période de gardiennage estivale uniquement, soit du 15 juin au 15 septembre à peu près. 2 exceptions: refuge du col de la Vanoise (le gardien ne souhaite pas continuer l'expérience, trop peu rentable pour le travail que cela génère) et refuge de Péclet Polset (pas d'accord du propriétaire privé des parcelles attenantes). Bivouac entre 19h et 8h en structure légère sur réservation (sur site web ou par tel en amont ou le jour J sur place). Prix: 6€ qui permet un accès au refuge pour WC et salle hors sac.

> Plus facile de communiquer et de comprendre le message « bivouac interdit sauf... »

Pour accompagner cette réglementation:

- Gros travail de communication réalisé avec la campagne « bivouac sans couac » et poursuite en 2025. Com' dans l'esprit : « On ne cherche plus à « vendre » du bivouac ». Relais de communication auprès des Offices de tourisme et points info du parc > [Lien La gestion du bivouac dans le PNV...une recherche d'équilibre](#) qui présente la politique du PNV sur ce sujet et mentionne un témoignage intéressant d'une gardienne de refuge (slide 17)
- Installation d'une signalétique et matérialisation légère des aires à proximité des refuges pour l'été 2025

# Tour de table et partage d'expériences sur les problématiques rencontrées et les solutions mises en œuvre

---

## Témoignage de Laetitia Matray (CC Cœur de Chartreuse)

Focus sur le site du cirque de Saint-Même, situé sur des terrains privés. Site soumis à des gros pics de fréquentation et à du bivouac sauvage diffus. Déplacement du problème du Nord de la réserve de Chartreuse où il y a un arrêté d'interdiction au Sud de la réserve où il y en a pas.

Solution pour gérer les flux:

- Route d'accès au cirque soumis à péage (barrière) entre début avril et fin sept pour tous les véhicules motorisés de 9h à 17h. Le péage rapporte 20 000€ /an mais ne permet pas à lui seul de financer une aire de bivouac. D'autres sources de financement sont nécessaires pour concrétiser un projet de ce type.
- Un arrêté municipal interdit le stationnement nocturne des camping cars sur le parking entre 20h et 8h mais le picto ciblé « camping car » n'est pas compris ou respecté par les vans et autres véhicules aménagés. Besoin de faire évoluer les visuels pour inclure tous les véhicules.
- Un arrêté d'interdiction du bivouac, harmonisé à l'échelle des 2 communes, a été mis en place sur le site l'automne dernier. Cependant, le camping le plus proche étant trop éloigné, cette pratique est encore tolérée pour les randonneurs qui arrivent souvent fatigués. La proposition de créer une aire de bivouac n'a pas été acceptée par les propriétaires (pas de terrain disponible). Discussion en cours avec des agriculteurs.

# Tour de table et partage d'expériences sur les problématiques rencontrées et les solutions mises en œuvre

---

## **Témoignage d'Audric Pettelaz**

Territoire situé entre le massif de la Lauzière et la Vanoise sans espaces protégés. Une pratique du bivouac relevé mais pas encore dans l'excès. Territoire un peu soumis au report des bivouaqueurs qui sont contraints dans le PNV.

Réflexions en cours pour aménager une aire de bivouac au col du Chaussy: site nordique en proie à devenir un espace nature 4 saisons avec une nouvelle offre VTT familiale. Il y a actuellement une auberge au niveau du col et un kota (abris avec brasero) un peu excentré. Sur le site, il y a du bivouac qui pose parfois des problèmes de conflit avec les agriculteurs.

La création d'une aire de bivouac permettrait de pallier potentiellement à un manque d'hébergement, de proposer une offre supplémentaire et de gérer davantage les pratiques de bivouac sauvage.

# Tour de table et partage d'expériences sur les problématiques rencontrées et les solutions mises en œuvre

---

## **Témoignage de Christophe Maurel**

A ce jour, pas de surfréquentation ni de problèmes de bivouac observés malgré une croissance des pratiquants. (Problèmes soulevés plus avec les vans qui occupent des espaces ou accès privés avec potentiel conflits d'usage).

Intérêt pour le sujet par anticipation et notamment en lien avec les risques de feu de forêt face à la sécheresse de plus en plus marquée. ONF particulièrement attentif sur le sujet.

Objectif actuel: créer une offre de bivouac pour pallier à un déficit d'hébergements sur les itinéraires rando (Compostelle), vélo (Via Rhôna) et équestre avec un minimum de services quand c'est possible (WC, point d'eau).

Sur la commune de Jongieux, un projet d'œuvre d'art refuge est en cours (sans eau ni élec)

Beaucoup de questions sur la réglementation, les responsabilités et les aménagements adaptés pour la mise en place d'une offre de ce type.

# Tour de table et partage d'expériences sur les problématiques rencontrées et les solutions mises en œuvre

---

## **Témoignage de Laetitia Olkowicz (Comité Départemental du Tourisme)**

Le CDT 73 a un vrai rôle à jouer en termes de communication.

Le nouveau site internet sortira à la fin du mois de juin mais reprendra dans un premier temps le contenu du site précédent.

Un travail sera à mener collectivement pour que la valorisation de l'offre touristique et des pratiques correspondent aux attentes des territoires.

Il est demandé à ce que le CDT apporte des données, s'il y en a, en matière de fréquentation ou de bivouac. Pas de nouveaux observatoires de prévu prochainement.

# Les différents champs d'actions/intervention identifiés et recensement des solutions existantes [A compléter]

## COMMUNICATION

### Echelle du territoire

- [Manuel du bivouac](#) (Espace Belledonne)
- Sensibilisation via les supports carto de [destination Chartreuse](#), le [cartoguide](#)
- [L'art du bivouac responsable en Vanoise](#) comprenant la réglementation et un FAQ
- Projet de carte interactive avec les différents zonages réglementaires existants toutes thématiques confondues (PNR des Bauges)

### Echelle du département

- [Sensibilisation sur le site web de la FFRP Isère](#)
- Rôle du CDT73

### Canaux spécialisés

- A définir en collectif

### Autres ?

# Les différents champs d'actions/intervention identifiés et recensement des solutions existantes [A compléter]

## INFO & SENSIBILISATION SUR SITE

### Via de la signalétique

- [Panneaux de sensibilisation](#) (Espace Belledonne) sur les camps de base
- Panneau réglementation aire de bivouac (PNR des Bauges)
- Panneau PN Vanoise



### Via des ressources humaines

- Médiateur sur le terrain (Espace Belledonne et PNR Chartreuse)
- Garde champêtre (PNR des Bauges)
- Ecovolontaires en été (PNR des Bauges)

# Les différents champs d'actions/intervention identifiés et recensement des solutions existantes [A compléter]

---

## RÉGLEMENTATION

### Les arrêtés

- [Arrêté d'interdiction du bivouac sous tente dans la réserve naturelle des Hauts de Chartreuse](#) en juillet et août (PNR Chartreuse)
- Arrêtés municipaux (Ex de Puygros, Val Cenis et Pralognan)
- [Arrêté Parc national de la Vanoise](#)

# Les différents champs d'actions/intervention identifiés et recensement des solutions existantes [A compléter]

## ORGANISATION/STRUCTURATION

### Concertation sur le territoire

- Création d'un groupe de travail sur les pb bivouac (Espace Belledonne)
- Création d'un groupe de travail avec réseau d'hébergeurs (PNR Chartreuse et PNR des Bauges)

### Création d'aires spécifiques

- Projet de création d'aires de bivouac (PNR Chartreuse)
- Aire de bivouac « place à Baban » sur la commune d'Aillon-le-jeune (PNR du massif des Bauges)
- Projet de création d'une 10aine d'aires naturelles de bivouac sur le plateau Savoie Grand Revard (PNR des Bauges)
- Projet de création d'une aire de bivouac au col du Chaussy
- Projet de création d'une aire de bivouac au cirque de Saint-Même
- Projet de création d'une offre de bivouac sur plusieurs itinéraires pédestres, vélo et équestre (CC Avant Pays Savoyard)

### Gestion des flux

- Gestion et réservation des nuitées en bivouac

Les différents champs d'actions/intervention identifiés et recensement des solutions existantes [A compléter]

---

**AUTRES ?**

# Les besoins et attentes du groupe de travail [A compléter]

---

- Objectiver la problématique > besoin de données
- Benchmark
- Eviter la surmédiation de sites très fréquentés : attention aux belles images !
- Harmoniser la communication
- Journée d'étude et de partage d'expérience sur site
- Avoir des information sur tous les aspects à prendre en compte pour l'aménagement d'une aire de bivouac : réglementation, responsabilité, sécurité, systèmes de réservation, paiement en ligne, questions techniques sur les services (WC, assainissement, etc.)

# Premières ressources sur le sujet

---

## Généralités ( sémantique, réglementation)

- [Note sur la réglementation du bivouac](#) – déc 2022 – Agence Départementale du Tourisme 64
- [La gestion du bivouac dans le PNV... une recherche d'équilibre](#) – Parc National de la Vanoise
- [FAQ Parc National de la Vanoise](#) – L'art du bivouac responsable en Vanoise

# Premières ressources sur le sujet

---

## Initiatives savoyardes

- [La gestion du bivouac dans le PNV... une recherche d'équilibre](#) – Parc National de la Vanoise
- [FAQ Parc National de la Vanoise](#) – L'art du bivouac responsable en Vanoise

# Premières ressources sur le sujet

---

Inspirations d'ailleurs sur des solutions d'accueil et de gestion

- [Outil bivouac – gestion de la fréquentation en réserve naturelle](#) – oct 2024 – ASTER Haute Savoie
- [GR53 – Vosges du Nord](#) - Aires de bivouac le long de l'itinéraire
- [Cahier des charges](#) pour la mise en œuvre d'Aires d'éco-bivouac du Massif central dans le Parc National des Cévennes et les PNR de l'Aubrac et des volcans d'Auvergne.
- [Guide d'accompagnement](#) à la mise en œuvre d'aires d'éco-bivouac du Massif central
- [2 exemples d'aire d'éco bivouac](#): Millevaches et Florac

# Travail à poursuivre par les membres du groupe de travail

---

**1- Pour les membres du groupe de travail absents à cette réunion: apporter votre témoignage et compléter le diaporama sur les enjeux, besoins, problématiques, solutions mises en œuvre, ressources à disposition, etc.**

**2- Partager des données et de la ressources: c'est l'affaire de tous pour mutualiser !**

> CDT73 : recherche de données éventuelles

> CC Cœur de Chartreuse : partage du travail de benchmark réalisé (expérience des gorges de l'Ardèche, cirque de Gavarini, traversée du Jura)

> PNR des Bauges : partage des éléments techniques de création d'une aire naturelle de bivouac + autres en lien avec le sujet

> PNV + autres: partage de modèles d'arrêtés et autres décisions nominatives

> Autres ?

# Travail à poursuivre par le Département

---

## **2- Compiler et organiser les informations**

Compiler, organiser et mettre à disposition de tous, les informations utiles sur le sujet via le site web de la CDESI

## **3- Organiser un temps de travail collectif sur le volet « communication - information - sensibilisation**

## **4- Organiser une visite terrain lors d'une CDESI « hors les murs » par ex**